

Interpellation urgente

Accueil parascolaire : dégradation des prestations, même pour la conciliation ?

Depuis une dizaine d'années, Lausanne annonce répondre à la demande en matière d'accueil parascolaire, lorsque les besoins sont fondés sur la nécessité de conciliation entre vie familiale et activité professionnelle. La prise en charge continue du matin au soir des enfants scolarisés doit, dans ce cadre, être garantie aux parents qui travaillent.

L'effort constant fourni par la Ville pour développer son offre de places d'accueil pré- et parascolaire est à saluer. Toutefois, plusieurs situations laissent à penser qu'une tension règne en matière de prise en charge parascolaire pour l'année scolaire en cours. Plusieurs cas de prise en charge répondant seulement partiellement aux demandes des parents sont ainsi apparus durant l'été et à la rentrée, dans différents quartiers.

En 2021 la date limite pour l'inscription en vue de la rentrée d'août a été avancée à fin avril (au lieu de fin mai). S'il est compréhensible que cette anticipation permette de mieux planifier l'offre, il n'en est pas moins évident que de nombreux changements professionnels et personnels peuvent surgir sur une durée de quatre mois entre l'inscription et la reprise des classes, modifiant les besoins en accueil parascolaire. La question se pose de savoir si les inscriptions tardives ou modifications de l'inscription entre le délai de base et la rentrée scolaire doivent modifier le droit à obtenir la prestation.

Le Conseil communal ne dispose à ce stade toujours pas de vision d'ensemble mettant en relation la démographie des générations concernées par l'accueil préscolaire et parascolaire, les modifications des facteurs influençant le taux de recours (structure des familles, reprise économique, évolutions culturelles) et les planifications de développement de l'offre. Une telle vision d'ensemble était la demande formulée par un postulat renvoyé en mai 2020 à la Municipalité. En l'absence de documents consolidés, on en est réduit à compiler les données figurant dans le rapport de gestion. Celles-ci laissent penser que le taux de couverture (nombre de places à plein temps rapporté au nombre d'enfants de la génération concernée) ne progresse plus beaucoup depuis quelques années, surtout concernant les 1-2P. Si c'est le cas, alors une simple évolution de quelques points du taux de recours peut déstabiliser la situation.

Année	Taux de couverture selon le rapport de gestion	
	Parascolaire I (1-2P)	Parascolaire II (3-6P)
2020	40.7%	48.5%
2019	39%	47%
2018	39%	47%
2017	38.5%	46.7%
2016	41%	42%
2015	40.7%	41.8%
2014	34.4%	37.4%

Nous avons donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité confirme-t-elle que des parents ne bénéficient pas de l'accueil parascolaire demandé pour leurs enfants ?
 - Combien d'enfants sont concernés par une absence de prise en charge ?
 - Combien d'enfants sont concernés par une prise en charge ne répondant pas entièrement aux demandes des parents ?

- La Municipalité confirme-t-elle les difficultés rencontrées à satisfaire la demande pour la rentrée 2021 ?
- Quel est le traitement des demandes effectuées après le délai du 30 avril, pour les différents motifs imaginables (changement de situation professionnelle, déménagement, modification de l'organisation familiale) ? La Municipalité partage-t-elle l'idée que procéder à l'inscription ou modifier la demande après ce délai ne devrait pas en principe justifier une absence de prestation ou une mise sur liste d'attente ?
- Comment les parents concernés ont-ils été informés, quand et par qui ?
- Quelle est la situation en matière d'accueil hors conciliation ?
- Comment le retour à une garantie d'une place par enfant dont les parents en font la demande est-il envisagé ?
- Pour quand la réponse aux postulats sur la stratégie de développement pluriannuelle de l'accueil de jour des enfants (« Objectif 100% ») et sur la qualité de l'accueil parascolaire (« APEMS : nous avons la quantité, quid de la qualité ») est-elle prévue ?

Le 12 octobre 2021

Benoît Gaillard

Vincent Brayer

Muriel Chenaux

Caroline Devallonné

Angèle Mendy

Sarah Neumann

Paola de Paolis